

## Conseil d'administration du 09 juillet 2018

### Délibération n° 2018-27

relative à l'approbation du marché de formation 2018-001  
conformément à la délibération n° 2015-05

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 342-2, I, 6°, R. 342-3 et R342-8 ;

**Vu** la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015 ;

**Vu** les pièces du marché, à savoir le règlement de consultation, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le PV de la commission d'ouverture des plis du 1er juin 2018, le rapport d'analyse des offres, le PV de la commission d'attribution du 22 juin 2018;

DÉCIDE

**Article unique :**

- Le conseil d'administration approuve le marché de formation n°2018-001, par application de la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015.
- Le conseil d'administration autorise en conséquence le Directeur général de l'ANCOLS à signer ce marché avec l'attributaire correspondant.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 09 juillet 2018  
Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*